



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mc
t



20088263

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

23 JUL. 2020

DIVISION MONS

Greffé

N° d'entreprise : **0468 377 861**

Nom

(en entier) : **MD VERRE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Ayettes, 2 7011 Mons**

Objet de l'acte : Nomination administrateurs délégués - Révocation de certaines délégations de pouvoirs

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2020

Après lecture de l'ordre du jour, après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

- Nomination d'administrateurs délégués

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Marc Arrambourg, résidant à (...) et Monsieur Joël Rabette, résidant au (...) en tant que délégués à la gestion journalière de la Société, et ce avec effet immédiat. Chacun portera individuellement le titre d'administrateur délégué. Chacun sera chargé de la gestion journalière de la Société et de la représentation de la Société en ce qui concerne la gestion journalière et chacun est en outre autorisé à sous-déléguer à un ou plusieurs mandataires tous ou partie des pouvoirs qui lui sont ainsi conférés et de les révoquer.

Leur mandat prendra fin au même moment que leur mandat d'administrateur, sauf en cas de révocation anticipée ou démission en leur qualité de délégué à la gestion journalière.

Leur mandat n'est pas rémunéré.

- Révocations des délégations existantes

Le conseil d'administration décide de révoquer, avec effet immédiat, toute délégation de pouvoir adoptée par le conseil d'administration avant la date du 1^{er} décembre 2019, en ce compris les des pouvoirs octroyés le 20 mai 2019 et publiés au Moniteur belge le 22 octobre 2019.

- Procuration

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de donner procuration à Me Nicolas de Crombrughe, Me Alexandra Watrice et/ou tout autre avocat du cabinet NautaDutilh, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Alexandra Watrice
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).